

Caisse de compensation du Canton du Jura (Allocations pour perte de gain APG)

Contact



Adresses

Caisse de compensation du Canton du Jura (Allocations pour perte de gain APG)
Case postale 368
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier



Mail

mail@ccju.ch



Téléphone

032 952 11 11



Site

<http://www.caisseavsjura.ch>



Fax

032 952 11 01



Horaires

Lundi à jeudi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 17h00
Vendredi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 16h30.

Informations complémentaires

Statut juridique

Institution autonome de droit public

Population concernée

Personnes servant dans l'armée, dans le service civil, dans la protection civile ou dans la Croix-Rouge, ainsi que les personnes participant aux cours fédéraux et cantonaux pour moniteurs de Jeunesse et Sport, ainsi qu'aux cours pour moniteurs de jeunes tireurs, ainsi que les mères actives au moment de leur accouchement.

Rayon géographique

Personnes affiliées auprès de la Caisse de compensation du canton du Jura ou dont l'employeur est affilié auprès de ladite caisse de compensation.

Procédure d'admission

Se renseigner auprès de la Caisse de compensation du canton du Jura.

Buts

La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de l'application de la Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en cas de service ou de maternité (LAPG). Cette assurance vise à compenser, du moins partiellement, la perte de gain des personnes qui ont accouché ou qui accomplissent un service militaire, civil, de protection civile, ou qui participent à des cours fédéraux et cantonaux pour moniteurs de Jeunesse et Sport ainsi qu'aux cours pour moniteurs de jeunes tireurs.

Prestations

- allocations de base;
- allocations pour enfant;
- allocations pour frais de garde;
- allocations d'exploitation.

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch